

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Dimanche 27 septembre 2020 à Ascros

L'an deux mille vingt, le vingt-sept septembre à 14h30, les membres de l'association « **Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** », domiciliée au 1, avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery, se sont réunis sous le barnum de la mairie d'Ascros lors de la Fête du Parc sur convocation du conseil d'administration en date du 12 septembre 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par M. René Perier en sa qualité d'administrateur, co-président de l'association. Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par Mme Nicole TREVET, administratrice.

Le Président constate que les vingt (20) membres actifs avec voix délibérative à jour de leur cotisation 2020 sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président de séance rappelle l'ordre de jour :

- Modification de l'article 10 des statuts visant à augmenter le nombre d'administrateurs
- Modification de l'article 5 des statuts concernant la nature des voix des membres associés
- Election de nouveaux membres du Conseil d'administration

1 - Augmentation du nombre de membres du Conseil d'administration

Conformément à la délibération de l'AG 2020 le 8 aout à Briançonnet, il est proposé un élargissement du Conseil d'administration à 12 membres.

Après discussion le projet de délibération suivant est proposé au vote :

Le premier alinéa de l'article 10 est modifié comme suit :

« *Le Conseil d'administration est composé :*

- *De douze (12) membres actifs ou associés, avec voix délibérative, élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans ;*
- *Le Président du Syndicat mixte, et le Président du Conseil scientifique ou leurs représentants, sont de droit, membres associés du Conseil d'administration avec voix consultative. »*

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire vote la délibération à l'unanimité

2 - Attribution d'une voix délibérative aux représentants des membres associés (associations)

Après discussion le projet de délibération suivant est proposé au vote :

L'Assemblée générale extraordinaire attribue une voix délibérative aux membres associés.

Le point 2 du 4^e alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

« **2. Les membres associés :** *représentants des personnes morales engagées dans la démarche en faveur d'un développement durable du territoire du PNR.*

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Ces membres associés comprennent des partenaires associatifs ou institutionnels du développement du territoire qui désirent faire bénéficier le Conseil de développement de leur expertise et de leurs compétences, Les membres associés ont une voix délibérative.

Les membres associés peuvent se faire représenter par un membre de la personne morale considérée doté d'un pouvoir. »

L'assemblée générale extraordinaire vote la délibération à l'unanimité.

3- Election de nouveaux membres du Conseil d'administration

Deux candidatures avaient été présentées et retenues par l'Assemblée générale le 8 aout 2020 à Briançonnet: Candidatures de Mesdames Cécile Hagnauer et Claude Martin.

Après en avoir délibéré le projet de délibération suivant est proposé au vote :

« Les candidatures au Conseil d'administration de Mmes Cécile Hagnauer et Claude Martin, retenues par l'assemblée générale du 8 aout 2020 à Briançonnet sont validées. »

Vote :

L'assemblée générale extraordinaire vote la délibération à l'unanimité

Le Conseil d'Administration désigné par l'assemblée générale ordinaire s'établit ainsi comme suit :

- Mesdames Geneviève CAMPODONICO, Catherine JACQUIN, Françoise SIMON, Nicole TREVET, Cécile HAGNAUER et Claude MARTIN.

- Messieurs Pierre FABRE, Stéphane AMOUR, Ivan MARTOUZET, Laurent PARZY et René PERIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures.

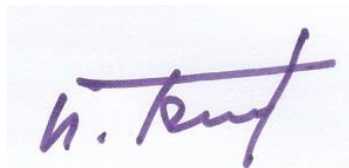
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire de séance.

Le président de l'AGE

René PERIER Co-président de l'association

La secrétaire de l'AGE

Nicole TREVET-administratrice



Ivan MARTOUZET
Co-président de l'association

